

La traçabilité s'impose

Né et développé en pays industrialisé, le système de traçabilité est devenu une exigence de plus en plus forte sur le marché marocain de l'agro-industrie. Notamment dans les stations du conditionnement des produits destinés à l'export.

En collaboration avec Next Agadir

Née au milieu des années 1980, la traçabilité répond alors à un simple souci de logistique. À l'époque, elle est censée garantir un contrôle des flux de marchandise au sein d'une chaîne de partenaires, permettant un meilleur suivi de la marchandise. Mais ce n'est pas pour cette raison que de nombreuses sociétés, marocaines et étrangères, ont, alors que rien encore ne les y contraignaient,

décidé de mettre en place des systèmes complets de traçabilité. À l'heure de la mondialisation économique et de la complexification des échanges, la responsabilité des chefs d'entreprise, engagée en cas de crise sanitaire, implique de mettre en place dans les entreprises des systèmes de traçabilité performants. La traçabilité, déclinée sous de multiples formes, va devenir dans les

années à venir un outil incontournable pour toutes les entreprises qui exportent, et même pour celles qui commercialisent leur produits sur le marché national uniquement. Aujourd'hui, la traçabilité concerne tous les secteurs d'activité et non plus certains secteurs plus exposés (agroalimentaire, pharmacie, aéronautique...). Elle s'avère indispensable pour des raisons autres que purement logistiques : rapport de confiance au consommateur, contraintes réglementaires et légales, normalisation, rappel de produits défectueux, commerce électronique. La traçabilité est un terme obsédant ; elle revient dans toutes les langues, au point de faire peur à des consommateurs non avertis. Certains professionnels marocains commencent à mettre en place d'un système de traçabilité à partir de 2003, et ce, afin de répondre à la réglementation européenne entrée en vigueur le 1er janvier 2005 (CE) 178/2002 relatif à la traçabilité des denrées alimentaires. Pour continuer à exporter vers l'UE, les professionnels du Maroc sont obligés de répondre aux exigences de ce marché important pour le royaume.



Les clients étrangers sont de plus en plus exigeants en matière de traçabilité. Généralement, ils demandent au minimum une traçabilité du colis, voire du colis-palette, la palette ayant une durée de vie limitée entre le moment où elle est fabriquée (dans la station de conditionnement ou dans une unité de transformation des produits de la mer) et où elle va être éclatée au sein de la grande surface. Si il n'y a pas de traçabilité colis-palette, il est impossible, en cas de problème, de savoir dans quelle palette s'est trouvé tel ou tel colis. L'UE n'impose pas de système de traçabilité en particulier, mais il est manifeste que seule une solution informatique performante de type client/serveur permet de communiquer les informations, demandées par les clients, dans des délais très courts et avec une fiabilité maximum.

La traçabilité consiste à extraire des informations d'une base de données, à condition que toutes les données soient correctement saisies à toutes les étapes du process, depuis la réception de la matière première au



conditionnement, en passant par le stockage dans les frigos et le chargement en camion ou conteneur. Sans oublier les différents contrôles qualité indispensables aux différentes étapes du process. Très rapidement,

il devient possible, à partir d'un numéro de série sur un colis ou une palette, de remonter à toutes les informations en amont et en aval, afin de procéder à des retraits de lot en cas de problème sanitaire.

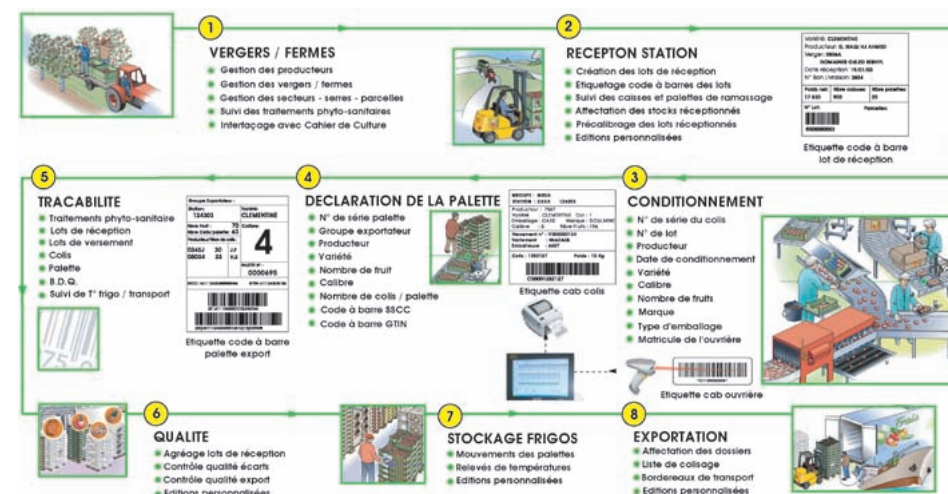


Schéma : synoptique de gestion de production et de traçabilité en station de conditionnement de fruits et légumes.